

COMMUNE DE CAVILLARGUES

**3ème DELIBERATION DE LA SEANCE  
DU MARDI 7 NOVEMBRE 2023  
à 20 HEURES 30**

**Matière de l'acte : FINANCES PUBLICS  
Sous-matière de l'acte : 7.1 Décisions Budgétaires**

Nombre de membres :  
En exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 10 + 5 procurations

Date de convocation  
Le 31 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois,  
Et le mardi sept novembre à vingt heure trente,  
Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Etaient présent(e)s : NADAL Laurent, PLUTINO Antoine, GAS Joëlle, FANTON Pascale, REBOULET Franck, JUSTAMOND Mireille, FRENE Éric, FRAC Valérie, MATHIEU Pierre, JALLIFFIER-ARDENT Catherine.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : LAVASTRE Norbert Procuration FRENE Éric, TOLETTI Patrick Procuration PLUTINO Antoine, DOSE Nathalie Procuration NADAL Laurent, ARNAUD Jérôme Procuration GAS Joëlle, BERTRAND Michèle Procuration FRAC Valérie

FRAC Valérie est élue à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal

**Objet : Décision Modificative n°4**

Le Maire expose au conseil municipal que le Budget Primitif de la Maison de Santé pluridisciplinaire 2023 voté le 15 décembre 2022 nécessite différents virements de crédits en dépenses de la section d'investissements liées aux dépenses de constructions.

Les modifications seront effectuées sur le BP 2023 par décision modificative et comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
2031 Frais d'études	15 000.00			
2313 Constructions		15 000.00		
<b>TOTAL</b>	<b>15 000.00€</b>	<b>15 000.00€</b>		

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'effectuer les virements de crédits et crédits supplémentaires comme ci-dessus détaillés.

Ainsi fait les jour, mois, an susdits.

Envoyé en préfecture le 08/11/2023 Reçu en préfecture le 08/11/2023 Publié le <b>08 11 2023</b> ID : 030-213000763-20231107-D2023_072-DE
---

**Le Maire,**  
**Laurent NADAL**

